

ÉCOLE CORBILO

Association loi 1901 / <http://ecolecorbilo.eclablog.fr> / 09.51.78.42.92

Photo

FICHE D'INSCRIPTION semaine d'immersion

EN CLASSE DE _____ DATES _____

NOM DE L'ENFANT _____

PRENOM DE L'ENFANT _____

NÉ(E) LE _____ À _____

SEXE _____ NATIONALITÉ(S) _____

DOMICILE _____

Merci d'indiquer vos coordonnées pour les courriers administratifs et de nous tenir informés de vos éventuels changements de coordonnées. En cas d'urgence, il est important que nous puissions vous joindre.

PÈRE (OU TUTEUR LÉGAL) _____

Adresse _____

Téléphone fixe _____ Téléphone mobile _____

Téléphone professionnel _____ Adresse courriel _____

MÈRE (OU TUTRICE LÉGALE) _____

Adresse _____

Téléphone fixe _____ Téléphone mobile _____

Téléphone professionnel _____ Adresse courriel _____

AUTRES PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE, précisez les liens de parenté avec l'enfant

Nom _____ Tél. _____

Nom _____ Tél. _____

Nom _____ Tél. _____

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom _____ Tél. _____

Nom _____ Tél. _____

Nom _____ Tél. _____

AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise / je n'autorise pas mon enfant à sortir seul de l'école à 16h45 / à 17h00.
J'autorise / je n'autorise pas mon enfant à sortir seul de l'école entre 12h00 et 12h45.
(barrer la mention inutile)

PENSION

Mon enfant est demi-pensionnaire / externe (barrer la mention inutile)

ÉCOLE CORBILO

Association loi 1901 / <http://ecolecorbilo.eclablog.fr> / 09.51.78.42.92

PARCOURS SCOLAIRE

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ (Préciser l'adresse) _____

			Classe de	_____
Redoublement	Oui	Non	si oui, quelle(s) classe(s)	_____
Saut de classe	Oui	Non	si oui, quelle(s) classe(s)	_____

Langue(s) vivante(s) étudiée(s) et niveaux (LV1/LV2) _____

TEST PSYCHOMÉTRIQUE (si réalisé)

Date du test _____ Age de l'enfant le jour du test (années et mois) _____

Nom et adresse du psychologue _____

Q.I. global _____ Q.I. CV _____ Q.I. RP _____ Q.I. MT _____ Q.I. VT _____

TROUBLES D'APPRENTISSAGES (joindre les bilans)

DYSLEXIE	OUI	NON	TROUBLE DE LA PERSONNALITÉ	OUI	NON
DYSGRAPHIE	OUI	NON	TROUBLE DU LANGAGE	OUI	NON
DYSPRAXIE	OUI	NON	ASPERGER	OUI	NON
TROUBLE DÉFICITAIRE			HYPERACTIVITÉ	OUI	NON
ATTENTIONNEL	OUI	NON			

AUTRES REMARQUES

FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation sont payables le 1er jour d'immersion par chèque bancaire de 100 euros pour une semaine complète. Du fait des dépenses fixes engagées pour l'instruction des élèves, il n'est fait aucune réduction pour absence, congés, maladie ou exclusion.

Le jeune et sa famille déclare par la signature ci-dessous, avoir reçu une copie du règlement intérieur de l'école.

Fait à _____ le _____

Signature de l'élève

Signature des parents d'élèves

Avec la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord. »

ÉCOLE CORBILO

Association loi 1901 / <http://ecolecorbilo.eclablog.fr> / 09.51.78.42.92

EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident ou de malaise grave survenant à mon enfant _____,
j'autorise le personnel à appeler le médecin de garde au SAMU 15.

Références du médecin traitant (adresse et téléphone) : _____

En cas d'urgence, si on ne me peut me joindre par téléphone ou si le temps presse, j'autorise le personnel de l'école Corbilo à prendre à ma place les décisions nécessaires (exemple : transport d'urgence à l'hôpital).

En cas d'impossibilité d'obtenir un tel transport par ambulance, je dégage entièrement la responsabilité du personnel qui pourrait être amené à effectuer ce transport.

ALLERGIES / MALADIES PARTICULIÈRES Oui ☐ Non ☐

Si oui, lesquelles _____

Dans le cadre d'une allergie ou d'une intolérance, l'école et son équipe ne pourront pas être tenues pour responsable d'éventuels échanges de nourriture solide ou liquide entre élèves.

AUTRES REMARQUES _____

Sauf demande expresse de modification de ma part, ces déclarations sont valables pour toute la scolarité de mon enfant dans cet établissement.

Fait à _____, le _____

Signature des parents

ÉCOLE CORBILO

Association loi 1901 / <http://ecolecorbilo.eklablog.fr> / 09.51.78.42.92

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est le document qui définit des règles de vie de l'établissement et fixe les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté. Ces règles peuvent évoluer au cours de l'année en fonction des votes du conseil d'école, des conseils de classe, des assemblées générales rassemblant les élèves et des professeurs.

PREAMBULE

- ♦ Le présent règlement intérieur, adopté par le bureau de l'association le 24 décembre 2014, a été établi dans le souci constant de développer et maintenir un climat de confiance entre tous les membres de la communauté éducative, celle-ci comprenant les élèves.
- ♦ Pour donner vie à cette communauté et lui apporter les moyens de sa mission, il est nécessaire d'en définir les règles de fonctionnement, à savoir les droits et les obligations de chacun de ses membres.
- ♦ Document de référence pour l'action éducative, il participe à la formation de la citoyenneté des élèves et permet de réguler la vie de l'établissement ainsi que les rapports entre les différents acteurs.
- ♦ Il est essentiel que chacun des membres de la communauté soit convaincu de l'intangibilité de ses dispositions et de la nécessité d'adhérer aux règles arrêtées.

TOLERANCE, RESPECT D'AUTRUI ET RESPECT MUTUEL

Le respect de l'autre est la première règle de l'école. La tolérance et l'acceptation de la différence sont les piliers de la bonne entente entre tous. La tenue, le langage, les rapports entre tous les membres de la communauté scolaire doivent toujours être corrects et courtois.

Toute forme de violence étant totalement prohibée, chaque manquement sera sanctionné par un avertissement. Au terme des trois avertissements ou selon la gravité des actes dès le premier avertissement, une procédure de renvoi sera engagée.

LAICITE ET NEUTRALITE

Le prosélytisme est proscrit.

Le port de signes discrets, manifestant un attachement personnel à des convictions notamment religieuses est admis dans l'établissement, mais les signes ostentatoires, qui constituent en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination sont interdits.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Une surveillance est assurée à l'entrée et sortie de l'établissement. En cas d'incident, il appartient au chef d'établissement de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des personnes et à la sécurité.

La porte principale de l'établissement est ouverte à 8h30 et fermée à 9h. Si un élève est absent au-delà de 9h20 sans information de la famille, le chef d'établissement contactera les parents.

La sortie des élèves de primaire est fixée à 16h45, celle des élèves du secondaire est fixée à 17h, sauf emploi du temps différent distribué en début d'année scolaire. L'école ferme ses portes à 17h15.

ÉCOLE CORBILO

Association loi 1901 / <http://ecolecorbilo.eklablog.fr> / 09.51.78.42.92

L'établissement ne peut être tenu pour responsable des éventuelles dégradations et des vols d'affaires personnelles survenus à l'intérieur des locaux, ceci comprenant la cour de l'école.

Le déplacement vers les installations extérieures pour le déroulement d'une activité pédagogique se fait sous la responsabilité des professeurs. Aucune autorisation ne peut être accordée aux élèves qui souhaitent se présenter par leurs propres moyens sur le lieu de l'activité sauf accord écrit et daté des parents. La règle est la même pour le retour.

Durant les récréations, les élèves ne doivent pas rester dans les salles, ni dans les couloirs des étages, mais ils doivent descendre au rez-de-chaussée de l'établissement. Les mouvements se font dans le calme et sans précipitation.

Les externes doivent être présents à l'école du premier au dernier cours de chaque demi-journée. Les demi-pensionnaires doivent être présents du premier au dernier cours de la journée. Toute sortie de l'école est interdite entre deux cours.

Les demi-pensionnaires apporteront un panier repas (lunch box). En cas d'oubli du panier repas, l'école fournira un repas préparé. la famille devra fournir en retour un plat préparé et un dessert longues conservations pour remboursement.

SUIVI SCOLAIRE

Des réunions parents-professeurs sont organisées en début d'année scolaire, réunions au cours desquelles toutes les informations sont apportées aux familles sur le déroulement de l'année scolaire, les exigences des professeurs, les méthodes de travail utilisées. La présence des parents à ces réunions est indispensable.

Des rendez-vous individuels peuvent être pris toute l'année.

Les parents contrôlent le travail de leur enfant grâce :

- au cahier du jour ou aux échanges courriels utilisés par les enseignants pour tout problème de travail ou de comportement et par toute personne désirant communiquer avec la famille ;
- au cahier de textes individuel ou agenda (obligatoire) sur lequel est noté le travail personnel à effectuer ;
- au site Internet privé dédié au suivi des travaux demandés aux élèves en le parcourant au minimum deux fois par semaine : corbilo.eklablog.fr Le mot de passe est transmis aux familles en début d'année scolaire ;
- aux notes intermédiaires ;
- aux bulletins scolaires rendus avant chaque période de vacances.

SANTÉ

Sauf pathologie chronique, l'usage des médicaments est interdit dans l'établissement. En cas de traitement médical, l'élève devra remettre les médicaments prescrits au bureau de l'établissement accompagnés de l'ordonnance du médecin et d'une demande écrite des parents. Les médicaments seront administrés sous la surveillance d'une personne de l'équipe éducative.

En cas d'accident plus important, l'établissement doit se conformer au protocole établi : il est fait appel au SAMU, la famille en est avisée immédiatement.

En cas d'urgence, les familles peuvent appeler au 09.51.78.42.92.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les sorties ou/et les voyages s'inscrivent nécessairement dans un projet pédagogique et éducatif défini et conduit par le professeur

Il est formellement interdit aux élèves de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

ÉCOLE CORBILO

Association loi 1901 / <http://ecolecorbilo.eklablog.fr> / 09.51.78.42.92

Les dégradations volontaires (graffiti, détérioration ou destruction de matériel) sont passibles de sanctions voire de poursuites judiciaires. Elles feront l'objet d'une remise en état aux frais de leurs auteurs qui pourront être tenus de participer aux travaux (ex : nettoyage).

Tout objet dangereux (cutter, couteau, stylo laser, ...) est interdit au collège.

Pour éviter des dérives, toute utilisation du téléphone portable ou d'usage du portable avec oreillettes dans les locaux est strictement interdite (émission-réception de message, photographie, enregistrement, etc.). En cas de non respect de cette règle, tout membre du personnel pourra confisquer l'appareil ; il ne sera ensuite rendu qu'en fin de journée.

Une bibliothèque est mise à la disposition des élèves. C'est un lieu de repos, de travail et de recherche ; ce qui implique de la part des utilisateurs : calme, propreté, rangement, respect des personnes et des documents utilisés. En cas de détérioration d'un livre ou de tout autre document, l'élève ou sa famille devra racheter le même exemplaire dans un délai de deux semaines.

Chaque élève doit veiller sur ses affaires personnelles. L'établissement ne peut être tenu responsable des pertes, vols ou dégradations. Les objets trouvés sont rassemblés au bureau. Il est vivement recommandé de marquer les affaires des élèves ce qui permet de les identifier et de les restituer.

Les élèves doivent respecter les règles de sécurité. Ils doivent se conformer aux instructions écrites ou orales données par les professeurs pendant les cours (utilisation de produits, de matériel, d'équipements, d'installation...) et par tout autre membre de la communauté scolaire.

UTILISATION DU MATERIEL MULTIMEDIA

Le développement des nouvelles technologies impose le respect d'une législation. La non-observation des règles définit l'application de sanctions, sans préjuger d'éventuelles poursuites judiciaires prévues par le code civil et le code pénal.

Chaque élève utilisant un système informatique qu'il soit personnel ou appartenant à l'école s'engage à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui peuvent avoir pour conséquence :

- de masquer sa véritable identité ;
- de surfer sur des sites illicites ;
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas ;
- de faire circuler sur les réseaux informatiques des messages à caractère injurieux, licencieux ou raciste ;
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau.

La mémorisation des travaux personnels sur les ordinateurs de l'école étant une simple commodité accordée aux élèves, leur destruction peut intervenir à tout moment, dans l'intérêt du service, sans préavis.

L'utilisation des ordinateurs portables et tablettes est soumise à l'autorisation du professeur pendant les cours.

Chaque membre de la communauté cherchera à mettre en valeur les actions positives de l'élève dans la vie de l'école quels que soient les résultats scolaires.